



Ma fille s'est fait frappée par son copain

Par **calinchaos**, le **01/01/2022** à **10:54**

Bonjour,

Ma fille de 20 ans a été frappée par son copain. Elle a l'oeil gonflé et n'a du coup pas pu se rendre à son travail car elle est encore très secouée. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Cette fois, son père et moi l'avons convaincue de porter plainte. Mais elle est malgré tout très "accro" à son copain et j'ai peur qu'elle ne porte pas plainte mais fasse une simple main-courante (ce qui serait déjà mieux que rien).

Pouvez-vous expliquer quelle est exactement la différence et que se passe-t-il suite à un dépôt de plainte ?

Merci de votre aide.

Par **jodelariege**, le **01/01/2022** à **13:34**

Bonjour

Les gendarmes (ou policiers) ne prendront pas la main courante mais feront une audition et l'enverront au procureur qui décidera de la suite à donner

En tant que témoin vous pouvez vous même vous rendre à la gendarmerie pour témoigner, gardez des photos

Votre fille a-t-elle vu un médecin, fait des photos ?

Celui qui frappe une fois frappera d'autres fois....

Par **Zénas Nomikos**, le **01/01/2022** à **19:29**

Bonjour,

sur la procédure d'une plainte pénale, voici :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>

Par **calinchaos**, le **02/01/2022** à **19:41**

Je vous remercie pour vos réponse. Elle a décidé de porter plainte

Par **jodelariege**, le **02/01/2022** à **19:55**

bonsoir

elle a pris la bonne décision ,surtout que ce n'est pas la premiere fois....on ne voit pas comment il n'y aurait pas d'autres fois: il y a déjà 3 femmes assassinées par leur compagon depuis le 1 janvier.....